

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le Vendredi trente Octobre, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Alignan-du-vent se sont réunis à 18h à la salle du conseil municipal, place de la mairie à Alignan-du-vent, sur la convocation qui leur a été adressée le Vingt Octobre deux mille vingt, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS

Christophe Pastor, Gérard Perrin, Magali Larose, Frédéric Roye, Monique Bedos Moutou, Christian Richard, Cécile Castagnié, Dimitri Guizard, Françoise Frances, Fabien Maillé, Geoffrey Boulade, Dominique Pujoj, Mireille Portes.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Aurinda Fernandes a donné pouvoir à Gérard Perrin
Sébastien Berg a donné pouvoir à Christophe Pastor
Mireille Maillé a donné pouvoir à Geoffrey Boulade
Alain Barasz a donné pouvoir à Frédéric Roye
Annie Camplong a donné pouvoir à Monique Moutou Bedos

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Esla Balsier

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Christophe Pastor, maire
Gérard Perrin, premier adjoint
Magali Larose, deuxième adjoint
Frédéric Roye, troisième adjoint
Monique Bedos Moutou, conseillère municipale
Christian Richard, conseiller municipal
Cécile Castagnié, conseillère municipale
Dimitri Guizard, conseiller municipal
Françoise Frances, conseillère municipale
Fabien Maillé, conseiller municipal
Geoffrey Boulade, conseiller municipal
Dominique Pujoj, conseiller municipal
Mireille Portes, conseillère municipale .

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Gérard Perrin est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du compte rendu du 25 Septembre 2020

Le compte rendu du 25 Septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Décision modificative N°2 budget annexe aire de lavage des machines à vendanger et remplissage des pulvérisateurs

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

2. Mise en place d'une mutuelle communale

La mise en place d'une mutuelle communale à destination de l'ensemble des administrés de la commune par la mise en place d'une plateforme de complémentaire santé est adoptée à l'unanimité.

3. Pose de panneaux numériques d'information, demande de subvention auprès du département de l'Hérault

La demande de subvention de 6 213,45 € auprès du département de l'Hérault pour la pose de deux panneaux lumineux d'un montant prévisionnel de 20 711,50 € hors taxe est adoptée à l'unanimité.

4. Création d'un emploi permanent

La création à compter du 01 Janvier 2021 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet à raison de 35 heures pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent est adoptée à l'unanimité.

4. Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Les limites des délégations consenties au maire fixées par le conseil municipal sont adoptées à l'unanimité.

4. Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté Béziers méditerranée.

Le conseil municipal confirme son opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le maire rappelle le prochain conseil municipal est prévu fin Novembre, la date précise sera communiquée dès que possible.

Monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à dix huit heures quarante.

Le maire
Christophe Pastor